

Cette approche, qui met l'accent sur le péché plutôt que sur le pécheur, a sans aucun doute favorisé, au regard de questions difficiles comme les "exécutions sommaires" et les "disparitions", un examen plus raisonnable et global que si ces mêmes questions avaient été soulevées séparément à l'égard d'Etats en particulier.

L'examen des "exécutions sommaires" et des "disparitions" dans une perspective globale se poursuit maintenant annuellement et les dispositifs mis en place à cette fin sont le garant de son intégrité, puisqu'ils permettent désormais de réagir plus rapidement à de nouvelles situations. Deux des principaux crimes perpétrés contre l'inviolabilité de la personne sont ainsi réglés plus efficacement grâce à l'application de cette approche thématique. En tant qu'initiateur du groupe de travail sur les "disparitions", le Canada peut s'attribuer une bonne part du mérite de ce progrès. Cette approche peut d'ailleurs s'appliquer à de nombreux secteurs. Nous l'avons déjà adaptée à certains et voudrions sans doute la proposer pour d'autres.

Vous aurez remarqué que je parle de nouvelles contributions que le Canada pourrait faire aux travaux de la Commission au moment même où notre mandat se termine. Je sais que pour certains Canadiens, il est presque inconcevable que le Canada ne soit plus membre de la Commission. Ceux-ci craignent que cette absence, qui coïncide avec le départ de l'ambassadeur Beaulne, marque la fin d'une ère d'"activisme" canadien dans le dossier des droits de l'homme sur la scène internationale.

Cette préoccupation est si grande que je me dois de vous demander de convenir avec moi que le Canada doit, de temps à autre, céder la place à d'autres Etats au sein d'un groupe dont le nombre de membres est limité, soit aux Etats du groupe occidental dans le cas présent. Je puis vous dire par ailleurs que le gouvernement se propose de se faire réélire à la première occasion.

Même s'il n'en sera pas membre à part entière pendant les années à venir, le Canada sera représenté au sein de la Commission par une délégation d'observateurs dirigée par un agent diplomatique de niveau supérieur. Nous ne pourrions présenter des résolutions ni participer au vote, et nous ne pourrions prendre part aux examens confidentiels des situations nationales. Par contre, nous pourrions participer aux discussions et faire partie de plusieurs groupes de travail, ainsi que coparrainer des résolutions. Il me semble même qu'en collaborant avec les délégations d'Etats membres amis, et en concentrant ses efforts sur les questions qui l'intéressent au plus haut point, le Canada sera en mesure d'accomplir presque autant que s'il était membre à part entière. Je m'empresse d'ajouter que même si cet optimisme s'avère fondé, nous chercherons quand même à nous faire réélire dans les plus brefs délais.

J'aimerais également souligner que des Canadiens éminents travailleront à l'intérieur du système des Nations Unies à titre de spécialistes des droits de la personne plutôt que de représentants du gouvernement. Mme Gisèle Côté-Harper a été élue au sein du Comité des